

Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2017 sont consultables sur le site : www.coe.int/fr/web/cm

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

Au cours de l'année 2017, le Comité des Ministres a été présidé par Chypre jusqu'au 19 mai, puis par la République tchèque jusqu'au 15 novembre, et ensuite par le Danemark.

Le Comité a tenu sa 127^e session ministérielle à Nicosie, le 19 mai 2017. Au cours de cette session, il a examiné des questions d'actualité qui requéraient une attention particulière de la part de l'Organisation, telles que la lutte contre le terrorisme et la migration.

S'agissant de la **lutte contre le terrorisme**, le Comité des Ministres s'est félicité de la rédaction de la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221), ouverte à la signature à Nicosie, et il a appelé à sa signature rapide et à sa ratification par le plus grand nombre d'États membres et non membres. Le Comité a également adopté des Lignes directrices révisées sur la protection des victimes d'actes terroristes. Enfin, le Comité s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme 2016-2017. Concernant la **migration**, le Comité des Ministres a adopté un Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019).

Le Comité des Ministres a pris note du 4^e rapport du Secrétaire Général sur la « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit – Populisme – Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ? » et a chargé les Délégués des Ministres de lui donner un suivi approprié. Les Ministres ont également tenu deux sessions de travail informelles portant respectivement sur « Construire la confiance dans les démocraties en Europe : répondre aux défis du racisme, de la xénophobie, de l'exclusion sociale, de l'extrémisme et du populisme » et sur « Lutter contre le terrorisme : renforcer la réponse paneuropéenne ».

Enfin, le Comité des Ministres a adopté une série de décisions concernant les moyens de garantir l'efficacité continue du système de la **Convention européenne des droits de l'homme** (STE n° 5, la Convention). Il a notamment appelé les États parties à la Convention qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Protocole n° 15 portant amendement à la Convention dans les meilleurs délais, et à envisager de signer et ratifier le Protocole n° 16 prévoyant des avis consultatifs. Il a réitéré, entre autres, l'importance d'une mise en œuvre efficace de la Convention et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) au niveau national, et d'une action des États dans tous les domaines couverts par les différentes recommandations adoptées par le Comité des Ministres sur ces questions. Il a encouragé l'examen continu et le développement par la Cour de ses méthodes de travail, y compris sa détermination à développer de nouveaux outils pour réduire l'arriéré des affaires non répétitives et bien fondées.



127^e session du Comité des Ministres à Chypre. Les ministres des Affaires étrangères des 47 États membres du Conseil de l'Europe, avec au centre **Nicos Anastasiades**, Président de Chypre, et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. (Nicosie, 19 mai 2017)

■ Les efforts pour améliorer **l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme** se sont poursuivis en 2017, à la fois aux niveaux européen et national. Le Comité des Ministres a pu clore sa surveillance d'un nouveau nombre record d'affaires, parmi lesquelles plus de 300 qui ont révélé des problèmes structurels et donné lieu à quelque 3 000 affaires répétitives. Cependant, le Comité a été amené, pour la première fois, à engager une procédure en manquement contre un État membre, la République d'Azerbaïdjan, en raison de son refus d'exécuter l'arrêt Ilgar Mammadov concernant la détention continue du requérant sur la base d'une procédure pénale souffrant de défaillances fondamentales. Des informations plus amples et détaillées sur la surveillance du Comité des Ministres de l'exécution des arrêts de la Cour seront présentées dans son rapport annuel, disponible en avril 2018. Pendant l'année, le Comité a tenu des échanges de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme et avec le Commissaire aux droits de l'homme.

■ La situation dans plusieurs États membres a continué de susciter des inquiétudes au sein du Comité des Ministres. En mai, le Comité a adopté une série de décisions concernant la situation dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (**Ukraine**). Il a notamment réaffirmé son attachement au principe de règlement pacifique des conflits, à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur des frontières internationalement reconnues, et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il a appelé la Fédération de Russie à respecter l'ensemble de ses obligations découlant, là où ils sont applicables, du droit humanitaire international, du droit international des droits de l'homme, notamment

de la Convention européenne des droits de l'homme, et des principes et normes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires au respect des droits de l'homme en Crimée. Il a réitéré son appel à un accès plein, entier et sans restriction à la péninsule de Crimée pour toutes les instances du Conseil de l'Europe intervenant dans le domaine des droits de l'homme, y compris le Commissaire aux droits de l'homme, afin qu'elles puissent exercer leurs activités de suivi sans entraves et conformément à leurs mandats afin de remédier d'urgence aux atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales; il a invité le Secrétaire Général à poursuivre le dialogue avec toutes les parties concernées à cette fin.

■ En novembre, le Comité des Ministres a adopté une série de décisions sur la situation en Ukraine en se félicitant des efforts de réforme de l'Ukraine et des progrès accomplis dans des domaines cruciaux pour le respect des droits de l'homme, la consolidation des institutions démocratiques et l'État de droit. Il a, en même temps, encouragé la poursuite du processus de réforme de façon à s'assurer que le droit et la pratique internes de l'Ukraine sont pleinement conformes aux normes du Conseil de l'Europe, en particulier celles de la Convention européenne des droits de l'homme. Dans ses décisions, il a également souligné certains défis spécifiques que l'Ukraine doit relever.



■ En mai, à la suite de la présentation par le Secrétaire Général de son nouveau rapport de synthèse sur le conflit en **Géorgie** pour la période allant d'octobre 2016 à mars 2017, le Comité des Ministres a adopté une série de décisions à ce sujet. Il a réaffirmé le soutien sans équivoque des États membres du Conseil de l'Europe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues. Il a également réaffirmé que tout acte illégal visant à modifier le statut des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud (région de Tskhinvali) n'aura aucun effet juridique, et a appelé la Fédération de Russie à arrêter et à inverser ce processus, et à se conformer à ses obligations et engagements en vertu du droit international. Il a exprimé sa vive préoccupation au regard de la situation des droits de l'homme dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud (région de Tskhinvali), qui continue de se détériorer. Il a appelé les autorités exerçant un contrôle effectif à prendre un certain nombre de mesures sur ces questions. En novembre, le Comité des Ministres a tenu une discussion sur le 16^e rapport consolidé du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie. Un grand nombre des causes de préoccupation et des questions soulevées dans le rapport précédent subsistent.

■ Début mars, le Comité a tenu un échange de vues avec M. Bekir Bozdağ, ministre de la Justice de la **Turquie**, sur la situation dans ce pays et sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Turquie. Le Comité a régulièrement discuté des mesures prises par les autorités dans le cadre du décret-loi sur l'état d'urgence adopté à la suite du coup d'État manqué de juillet 2016 et a été tenu informé des activités du Conseil de l'Europe à ce sujet.

■ Concernant la coopération avec d'autres États membres, le Comité a pris note d'un rapport sur l'état de la mise en œuvre des engagements souscrits par l'**Azerbaïdjan** qui couvrait la période de juin 2015 à mai 2017. Le Comité s'est félicité des progrès réalisés par l'Azerbaïdjan dans certains domaines, tout en exprimant sa profonde préoccupation concernant d'autres domaines, en particulier la situation de la société civile. Il a souligné dans ce contexte l'importance du rôle des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des militants politiques. Il a réitéré son appel à l'Azerbaïdjan à mettre en œuvre les engagements auxquels il a souscrit en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe, en particulier en vertu de l'article 46, paragraphe 1, de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qui concerne l'affaire Ilgar Mammadov. Sur le plan de la coopération technique, le Comité des Ministres a pris note avec satisfaction d'un rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Azerbaïdjan 2014-2017 et a chargé le Secrétariat de préparer un nouveau plan d'action.

■ En ce qui concerne la **Bosnie-Herzégovine**, le Comité a pris note et s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action 2015-2017. Il a également approuvé un plan d'action visant à apporter une assistance à la **République de Moldova** pour la période 2017-2020.

Réunion du Comité des Ministres
(Strasbourg, 15 novembre 2017)



■ Des développements importants sont intervenus dans d'autres domaines prioritaires en 2017. Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a réaffirmé, dans diverses décisions et déclarations, son opposition sans équivoque à la peine de mort, y compris à sa réintroduction, en tous lieux et en toutes circonstances, et a réitéré l'objectif de créer un espace sans peine de mort en Europe. Il a réitéré son appel ferme et pressant à la Fédération de Russie, seul État membre n'ayant pas encore aboli la peine de mort, afin qu'elle prenne sans délai toutes les mesures nécessaires pour transformer le moratoire existant sur la peine capitale en abolition *de jure* de la peine de mort et qu'elle ratifie le Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'abolition de la peine de mort (STE n° 114). Il a également encouragé les États qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié le Protocole n° 13 relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances (STE n° 187) à le faire rapidement (Arménie, Azerbaïdjan et Fédération de Russie). Par ailleurs, le Comité a déploré et condamné les exécutions qui ont eu lieu aux États-Unis et au Japon, deux pays qui ont le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, ainsi qu'au Bélarus. En novembre, le Comité a entériné les propositions du Secrétaire Général pour renforcer et restructurer l'action de mobilisation du Conseil de l'Europe en faveur du projet de résolution relatif à un moratoire sur l'application de la peine de mort, qui doit être adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies.

■ Plusieurs instruments juridiques et autres textes ont été adoptés au cours de l'année, dont le Protocole portant amendement au Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STCE n° 222), ouvert à la signature en novembre 2017. Le Comité a également adopté plusieurs recommandations qui peuvent être consultées sur le site web du Comité des Ministres. En septembre, le Comité a adopté une Déclaration sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à prévenir et à combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé en Europe, et a pris note d'un guide de bonnes pratiques sur le même sujet.

■ En ce qui concerne les Roms et les Gens du voyage¹, le Comité des Ministres a pris note du projet de statut révisé et du projet d'acte de constitution de l'Institut européen des Roms pour les arts et la culture (ERAC) et a autorisé le Secrétaire Général à les signer. Le Comité a également pris note d'un rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre du Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019), du 1^{er} rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2016-2021) et du 3^e rapport d'activités du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201, Comité de Lanzarote).

1 Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudari ; b) les Egyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abtal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.



127^e Session du Comité des Ministres à Chypre, passation de pouvoir entre Chypre et la République tchèque. **Lubomír Zaorálek**, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, et **Ioannis Kasoulides**, ministre des Affaires étrangères de Chypre (Nicosie, 19 mai 2017)



Passation de pouvoir entre la République tchèque et le Danemark. **Anders Samuelsen**, ministre des Affaires étrangères du Danemark et **Lubomír Zaorálek**, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, et président sortant du Comité des Ministres (Strasbourg, 15 novembre 2017)